



GUIDE DU TRI

ENSEMBLE, FAISONS LA DIFFÉRENCE

Ascit

GRUPPO
RETIAMBIENTE

ORGANIQUE



✓ Restes de cuisine (cuits et crus), poisson, viande, os, marc de café, filtres à thé, mouchoirs et serviettes en papier, même gras, papier gras, couverts et vaisselle compostables, sacs compostables, résidus de cendres.

✗ Lingettes humides, mégots de cigarette.

* N'utilisez jamais de sacs en plastique non compostables.

MULTIMATÉRIELS



✓ Bouteilles en plastique, flacons de détergents et de shampoing, boîtes en aluminium et bocaux en métal, bouchons en étain, métal et plastique, emballages Tetra Pak pour boissons, papier aluminium, sacs en plastique, assiettes et gobelets en plastique à usage unique, tubes pour dentifrice, conserves et crèmes, barquettes alimentaires en plastique et polystyrène, cintres en plastique et métal vendus avec les vêtements.

✗ Tous les objets qui ne sont pas des emballages, objets en plastique, plastique biodégradable et compostable.

PAPIER



✓ Papier brouillon, journaux, livres et cahiers, sacs en papier, emballages en carton, cartons à pizza.

✗ Papier plastifié, papier cuisson, tickets de caisse, papier ciré, papier aluminium, Tetra Pak et autres matériaux composites.

* Aplatissez toujours les emballages. N'utilisez pas de sacs en plastique. Ne laissez pas le matériel hors du conteneur en cas de pluie.

VERRE



✓ Bouteilles, bocaux, fioles, contenants en verre

✗ Cristal (par ex. verres à boire), céramique (par ex. tasses à café), porcelaine (par ex. assiettes), ampoules, tubes néon et autres DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), miroirs et vitres plates, dame-jeannes

* Les bouchons et couvercles doivent être séparés du contenant en verre : le plastique et le métal peuvent être déposés dans la collecte sélective mixte, le liège dans les déchets organiques.

DÉCHETS NON RECYCLABLES



✓ Papier plastifié, CD, DVD et VHS, céramique, porcelaine et cristal, produits cosmétiques et cotons-tiges, petits objets en plastique rigide, lames de rasoir, ruban adhésif et abrasif, stylos et marqueurs, radiographies, pellicules photo et photos, sacs d'aspirateur, brosses à dents, éponges, mégots de cigarette, couverts en plastique et en métal

✗ Tout ce qui peut être déposé dans la collecte sélective

COUCHES ET PROTECTIONS ABSORBANTES



✓ Couches et alèses pour enfants, protections et alèses pour incontinence

✗ Alèses absorbantes pour animaux, autres matériaux absorbants

* Dans les communes avec système de tarification incitative (où le coût de la facture est aussi déterminé par le nombre de sacs gris avec RFID déposés), il est possible de déposer les protections féminines dans le sac violet fourni par le service de collecte, afin de les exclure du calcul.

DÉCHETS VERTS, TONTE ET ÉLAGAGE

ASCIT SpA organise la collecte de vos tontes de pelouse, herbes, feuilles et petits résidus d'élagage.

Pour connaître les modalités de collecte en vigueur dans votre commune, consultez le site www.ascit.it dans la section Collecte et calendriers > Usagers domestiques > Déchets verts, tontes et élagage ou consultez le calendrier de collecte.

CENTRES DE COLLECTE

Tous les matériaux qui, en raison de leur volume, poids ou type, ne peuvent pas être déposés via la collecte porte-à-porte doivent être apportés au Centre de Collecte. Vérifiez celui de votre commune sur le site www.ascit.it ou consultez le calendrier de collecte.

Les matériaux contenus dans des sacs noirs, la quincaillerie, ainsi que les déchets de construction et démolition tels que la laine de roche, les membranes bitumées, le placoplâtre et les plaques ondulées en fibre de verre ne sont pas acceptés (contactez Ascit pour ces matériaux).

URP

Informations sur les services de collecte, les demandes et les réclamations



urp@ascit.it



800 942951

Pour plus d'informations concernant votre commune, veuillez consulter le calendrier téléchargeable sur www.ascit.it ou le demander à nos bureaux d'accueil.

Follow us on:

